

AVIS CHAMBRE AGRICULTURE

Objet : Déclaration de projet - Mise en compatibilité POS de HEILIGENSTEIN

De : TREIBER Alexandre

À : François SERBONT

Cc : [agence.alsace@toposweb.com](mailto:agence.alsace@toposweb.com)

**A l'attention de M. SCHOLLY, Président de la communauté de communes du PAYS DE BARR**

Monsieur le Président,

En réponse à vos courriers du 6 et du 15 mars 2018 concernant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS de la commune d'HEILIGENSTEIN, la Chambre d'Agriculture vous fait part des remarques suivantes :

- L'intérêt général du projet nous paraît justifié, au regard de la nécessité pour la commune de réorganiser ses équipements scolaires. Sa localisation en continuité des équipements existants et la recherche d'une rationalisation de la consommation foncière sont mis en évidence dans le dossier.
- L'impact sur l'activité agricole est relativement limité puisque le secteur concerné n'est pas inclus dans le périmètre AOC viticole.
- Nous notons toutefois que le projet aura pour effet de supprimer cet espace « tampon » entre zone urbaine et zone viticole, dont l'intérêt est souvent démontré et même recommandé lors des projets de planification. Il conviendra donc de veiller à ce que le projet ne génère pas un besoin d'éloignement de l'activité viticole avoisinante qui aurait alors un impact beaucoup plus important. L'implantation et l'architecture devront notamment être étudiées avec vigilance pour limiter les risques de conflit de « voisinage » ou d'usage vis-à-vis de l'espace planté en vignes à proximité.

La Chambre d'Agriculture recommande notamment une concertation locale avec les représentants de la profession viticole et/ou les viticulteurs concernés afin de limiter et d'appréhender au mieux les conséquences potentielles de ce projet.

Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture ne pourra être représentée lors de la réunion d'examen conjoint programmée ce jeudi le 12 avril et vous prie de l'y excuser. Nous restons à votre disposition pour tout complément ou échange si nécessaire.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations.

**Alexandre TREIBER**  
**Chargé de mission Urbanisme**

Service Gestion du Territoire  
**AGRICULTURES & TERRITOIRES**  
**Chambre d'agriculture**  
**d'Alsace**

Espace Européen de l'Entreprise  
2 rue de Rome  
CS 30022 SCHILTIGHEIM  
67013 STRASBOURG

Téléphone : +33 3 88 19 17 28  
+33 6 81 61 92 35

Télécopie : +33 (0)3 88 99 38 44

Salles Visio : 90.80.160.116 (Schiltigheim) - 217.108.137.137 (Ste-Croix-en-Plaine) - 90.80.160.121 (Altkirch) - 90.80.160.117 (Haguenau)

[www.alsace.chambagri.fr](http://www.alsace.chambagri.fr)

Votre Chambre d'agriculture est certifiée pour la qualité de ses conseils et formations par l'organisme certificateur AFNOR

